

Chapitre Deux.

1700.

1700

1701

M. Gautier est curé de St-Ybard depuis 1698.
M. Besse vicaire.
Personnes ensevelies dans l'église (faits divers)

1703

Guillaume Gautier, procureur au bourg, 40 ans.

1706

4 mars : Mlle Isabeau de Preysset, du bourg, 60 ans.

1710

19 juillet : Bertrand des Cars, seigneur de la Vernouille, 74 ans.

1711

9 août : La voûte et les lambris de l'église furent faits, la voûte coûta 20 livres, les lambris 9 livres et demi cette somme fut donnée par Poy de Bouchiat. L'ancienne voûte en pierre s'était écroulée en 1618 Cette voûte en pierre avait dû être faite au XV^e siècle comme l'indique le commencement des nervures en pierre.

1713

L'état des feux de 1713, au cœur des calamités de la fin du règne de Louis XIV, on recense encore 279 (feux), soit approximativement 1 300 à 1 500 personnes, les villages les plus peuplés étant le Puyauumont (24 feux), Bouchiat (23 feux) et Pingrieux (20 feux).

1714

M. Ramigeon, vicaire.

1719

2 décembre : Phalibert Baiard, valet de Madette de Peyramont, du village de la Terrasse de Salon fut tué par la chute d'un arbre.

(Les dates qui suivent indique les noms des personnes enterrées dans l'église)

1720

M. Juge, vicaire.

1722

La chapelle de Saint-Roch fut réparée
11 Juin : Messire Jean Descubes de la Vernouille.
13 Septembre : Marie de Nauche, épouse de Jean Descubes.
17 Septembre : Jeanne Descubes, fille des deux précédents.
16 Septembre : Jean Descubes, fils des deux précédents ensevelis dans l'église.

1724

Le 16 novembre a été enterré dans l'église Messire François III comte des Cars, âgé d'environ 80 ans. Il habitait au château.

Jean Delant, était marguillier (marchand).

1725

Le 18 avril : Maître Jean du Cloux, procureur du bourg, 50 ans.

1726

Marie de Redon de Slam épouse de François III des Cars

1728

24 mars : M. Jean Houpin, 55 ans, enterré au-dessus de la chapelle N.-D.

21 octobre : M. Pierre Buge, maître chirurgien au bourg.

1730

31 janvier est décédé dans l'abbaye d'Uzerche François du Mont de Limoges, religieux de l'abbaye et prévôt de Saint-Ybard, âgé de 68 ans, après avoir gardé le bénéfice environ 40 ans.

1737

3 mai : Suzanne de Fayolle, 63 ans, du bourg. Elle était probablement fille de Jean Fayolle, Seigneur de Bret, gendre des Cars, 1654.

Le fabricant s'appelait Daude.

15 octobre : Anne Dupuy, épouse du seigneur Descubes (Simon) de la Vernouille.

1738

13 janvier : Jacques Labro âgée de 32 ans, après avoir reçu les sacrements de Pénitence et d'Extrême-onction, ayant été assassiné à coups couteau et de bâton . Il était marié avec Marie Montagnac habitant Pingrieux.

1740

Uzerche prenait sur la paroisse de St-Ybard 900 cestiers de tous grains, il y a 315 feux, de bonnes châtaignes à St-Ybard.

Les décimateurs étaient le prévôt et les des Cars, marquis de Saint-Ybard et la Commanderie de St-Georges (maison de chevaliers religieux, Pieux, gendarmes).

1^o Avril : Simone, épouse de Gabriel Besse, habitant le Pouget de Condat, morte chez son frère, procureur, habitant le bourg de Saint-Ybard.

Le froid régna en maître toute l'année la température moyenne atteignit à peine 8 degrés, on enregistra des gelées pour chaque mois de l'année.

5 Septembre : A été inhumé dans le sanctuaire, du côté de l'épître maître, Jean Gautier, curé de la présente paroisse, âgé de 77 ans, et à quelques mois Antoine Daude, Gabriel Delaut, Juge vicaire.

1741

Janvier : M. Belarbre, curé de St-Ybard.

1742

9 Mars : Marguerite Brugère, de la Pouyade, 38 ans.
3 Mai jour de l'Ascension, ont été bénites les chapelles de N.-D. avec celles de St-Blaise et de St-Roch par M. l'abbé de Vigeois, grand vicaire, accompagné de M. Vincent, curé de Vigeois.
16 Juin : N. Maret, vicaire.

1743

19 Septembre : M. Beauve, vicaire.

1744

1^o Juin : M. Besse, vicaire.

1745

Septembre M. Manyaux, vicaire.

1747

Construction des deux chapelles de la Sainte Vierge et de Saint-Joseph.

1748

M. Goudrias, vicaire.

1750

22 Janvier : M. Belarbre, curé de Saint-Ybard, fut parrain de Mathieu Delant, fils du marguillier, habitant la Chèze.
13 Octobre : M. Estrade, vicaire.
17 Octobre : Jean Géréte de Baby.

1753

C'est la première fois, en 1753, que fut fait l'arpentage des fonds de la paroisse de Saint-Ybard par Jean Bigaud, arpenteur juré, habitant la ville de Maignac, accompagné de Gabriel Dupuy, syndic : François Mory, Joseph Houpin, Gérald Cherdenne, Léonard Coudère et Jean Biron, syndic. La sestérée était composée de 50 perches, la perche de 22 pieds de roy, le pied vaut 0,33 centimètres.

L'église a 7 perches.

Le cimetière autour de l'église, 30 perches : en 1850 on fit un nouveau cimetière au Puy-Roger. C'est dans l'ancien cimetière qu'on trouva des urnes funéraires portant des traces d'incinération qui dénotaient que Saint-Ybard remonte à une haute antiquité. Ces urnes étaient à la Vernouille chez M. de la Roche Sengense.

BIENS DE LA CURE DE SAINT-YBARD

N° : 1 du rapport : Eglise paroissiale, chapelle, sacristie, 7 perches, estimation de produit néant.

N° 2 : Un cimetière 30 perches, estimation néant.

N°10 : Pré appelé de l'église, 11 perches, estimation 10 sols vendu au sieur Chauffour, ainsi qu'autres 10 perches qui avaient été cédés au sieur curé par le chapitre d'Uzerche.

N° 2732 : Châtaigneraie appelée le bois du prêtre, 3 sestérées 9 perches, estimation 1,10 livres vendu au sieur Brugère.

N° 621 : Chaume où il y a quelques châtaigneraies appelées les Charbonnières, 1 sestérée 3 perches, estimation 4 sols.

N° 2846 : Une chapelle (St-Roch) dans le bois de la dame Chevallier, 2 perches.

N° 3065 : Pré appelé de la Fond, 1 sestérée 17 perches.

N° 3301 : Pré à Sermadiras appelé de la cure, 3 sestérées 3 perches, estimation 10 livres 10 sols, vendu au sieur Bournin.

N° 21 : Une grange étable, 3 perches, estimation 1 livre.

N° 22 : Un séchoir, 1 perche, 5 sols.

N° 23 : Un jardin derrière la maison du sieur Brugère, 10 perches.

Les N° 21 et 22 ont été acquis de François Brugère par la paroisse pour le logement du sieur curé.

N° 23 a été vendu par la nation à Mathieu Tandeau ex-curé de Saint-Ybard.

N° 37 : Jardin 10 perches, estimation 10 sols. Ce numéro 37 correspond au N° 23 et a été à la cure par le sieur prévôt de Saint-Ybard.

N° 332 : Pré du prévôt, 4 sestérées 6 perches, estimation 30 F, vendu au sieur Brugère, cédé au sieur curé.

1754

12 février : M. Jurbert, vicaire.

1755

13 janvier : M. Chauffour, vicaire.

1757

17 juillet : M. Leynier, vicaire.

1758

26 octobre : M. Bigeardel, vicaire.

1759

6 Janvier : Pierre Descubes, du Cloup, 58 ans, enterré dans l'église.

30 octobre : Claudine Buge, veuve Chauffour, juge au bourg, son mari Jean Chauffour mort le 15 septembre 1757 avait aussi été enterré dans l'église.

1760

13 mars : Mlle Jeanne Dupuy, des Granges, épouse de Jean Laforet, praticien, au Cay, 24 ans.

10 mai : M. Bordas, vicaire.

21 octobre : Claude Dupuy de Leyrat, du bourg.

1761

10 septembre : Jean-Baptiste Salviat, fils du receveur des domaines du roy, à Uzerche.

27 septembre : M. Cruvillers, vicaire.

1764

1° juillet : M. Badigeon, vicaire.

1765

29 septembre : M. Belarbre a publié l'édit du roi Henri II au prône de la messe pontificale.

1766

29 octobre : Christophe Belette, de Brauges, syndic, fabricant, 45 ans, enterré dans l'église.

1767

Année misérable froid et sécheresse.

15 octobre : M. Randeau, vicaire.

1768

3 Septembre : Michel Roume, fils de Jean-Baptiste, chirurgien et notaire du bourg.

Le registre de l'année 1767 commence par ces mots : l'année misérable, le blé se vend 6 livres M. le curé de Saint-Ybard déclare avoir suffisamment publié l'édit du roy Henri II, les derniers mots du registre sont : (année misérable).

1770

26 avril : Tandeau, vicaire de St-Ybard, signe curé de St-Pardoux-Corbier.

26 août : M. Houpin, vicaire.

1771

Une mission qui devait être donnée à Vigeois fut transportée et commença le 14 janvier 1771.

1772

30 avril : Jean Lafon, praticien au Cay. 72 ans, enterré dans l'église.

1774

12 octobre : est décédé et a été inhumé le lendemain dans le chœur, du côté de l'Epîtres, Messire Mathieu Belarbre, ancien curé de la présente paroisse, ayant reçu tous les sacrements nécessaires au salut, âgé d'environ 70 ans. Ont été présents à l'inhumation : M. Christophe Chauffour, avocat au parlement et juge au présent lieu, M. Jean-Baptiste Roume, chirurgien. Houpin, vicaire fit l'enterrement.

1775

Le blé valait 8 livres le setier. Il y eut 815 communicants, ont confirmé à Uzerche le 14 juin. Il y eut 325 confirmés. M. Tandeau curé.

9 février : Antoine Brugère, du bourg, enterré dans l'église.

1776

9 septembre : M. Brousse, vicaire.

24 septembre : Il y eut un jubilé. M. Tandeau, curé, fit paver la chapelle de Saint-Roch.

27 septembre : M. Fousert, vicaire.

1778

Il y eut une des plus grandes sécheresses qu'on eut vues. Elle dura jusqu'à la Saint-Michel, mais survint ensuite une pluie continuelle. On sema avec beaucoup de peine, on jetait le blé dans la boue, l'année fut bonne en blé et en châtaignes, il y eut peu de blé noir. Il resta beaucoup de terres à emblaver. Le blé se vendit depuis 4 livres 12 sols jusqu'à 5 livres 10 sols le setier.

6 Janvier : M. Simon Descubes, sieur de la Vernouille, veuf de Françoise Lafarge de Bastide, 60 ans, enterré dans l'église.

22 mai : M. Bardy, vicaire.

2 juillet : Marcelle Géréte, de Bouchiat, 55 ans, enterrée dans l'église.

C'est la dernière personne qui fut enterrée dans l'église.

De 1701 à 1778 : 89 personnes furent enterrées dans l'église.

1779

M. Tandeau, curé, acheta l'enfant Jésus et fit faire la niche.

L'année fut abondante en vin, il ne se vendit au plus haut prix que 4 livres 5 sous le blé de 3 à 4 Livres à la fin de l'année malgré les pluies et les semences faites dans de mauvaises conditions. A cause de la pluie et de la grande sécheresse qui lui succéda jusqu'à la Saint-Michel. Il y eut peu de paille mais beaucoup de grains. Il y eut du blé noir en abondance et peu de châtaignes.

L'enfant Jésus fut exposé pour la première fois le 25 octobre 1779.

1780

Le vin valu 8 livres, le manseix 14 livres, le blé de 2 livres 15 sous à 3 livres. Il y eut abondance de châtaignes. L'été fut très chaud. Au temps des semences, le temps fut si pluvieux qu'on n'ensemença pas toutes les terres.

M. Tandeau fit faire les vitres et la niche de l'enfant Jésus.

16 août : M. Dupuy, vicaire.

1781

Il y a 1.117 habitants, 804 Communians. Le vin manseix se vendit 10 livres la charge. On avait le petit vin tout rendu pour 6 L la charge. Le vin manseix est le vin qui coule de grâce, le petit vin est celui qui est pressé dans un pressoir. L'hiver commença le 2 janvier, à peine avait-on vu de grandes pluies le blé se vendit néanmoins jusqu'à 4 livres 15 sous de la mesure de Lubersac. Il y eut peu de châtaignes. Elles furent même mauvaises à cause de la sécheresse. Le bétail se vendit passablement.

1782

L'église fut parquetée, couverte et lambrissée en partie. L'hiver commença le 11 janvier et finit à Pâques.

Le 27 septembre il y avait 1.296 habitants et 789 communians. Il y eut du blé noir et très peu de châtaignes, elles furent gelées à cause du froid qui survint au mois d'octobre. Le blé se vendit de 4 livres à 4 livres 10 sols, le vin manseix 16 livres la charge et l'autre de 9 à 10 livres.

1783

La Paix. Sursis pour l'église accordé par M. l'abbé de Pradel jusqu'au 1^o janvier 1784, Tout le mois de janvier fut pluvieux. On n'a jamais vu les mois de janvier et de février aussi affreux par les pluies, les neiges, le froid et le débordement des eaux qui ont fait d'horribles dégâts à tout ce qui s'opposait à leur cours, le tonnerre gronda comme au fort de l'été. C'est lors de cette inondation que furent détruits le moulin à papier ainsi que la forge sur le ruisseau de Biolet et la forge construite dans l'îlot sur la Vézère.

Le 5 août : M. Tandau bénit la cloche de l'église pesant 916 livres et demi et la cloche de Saint-Roch pensant 20 livres.

Il y eut beaucoup de châtaignes, de blé, de fruits, mais peu de blé noir. Le vin valut environ 20 livres le manseix et le petit vin 14 livres.

Cette année on a fini de planchéier l'église. Il y a 1.300 habitants et 800 communians.

1784

Les relevés fiscaux, eux nous permettent de connaître toutes les charges pesant sur la communauté. Considérée comme une paroisse riche, Saint-Ybard paye des impôts en conséquence (9856 livres en 1784) mais surtout rente et dîmes y sont particulièrement élevées.

Les principaux décimateurs sont la prévôté, devenue prévôté civile, après 1761 (753 setiers de seigle, 25 de froment 12 d'avoine) et les des cars qui s'intitulent " Marquis de Saint-Ybard ". Les rentes foncières sont prélevées pour les quatre cinquièmes par l'abbaye d'Uzerche (118 setiers de seigle 24 de froment, 24 d'avoine). Il faut y joindre la rente sur la Roche-Bayard, payée au sacristain du chapitre. En tout, plus de 900 setiers de grain vont à l'abbaye. Quant au marquis des Cars, il perçoit sur la paroisse en 1780, 100 setiers de froment. 373 de seigle, 157 d'avoine mesure de Lubersac ainsi que 162 livres en argent et suites. Les revenus de ses terres sont estimés, en la paroisse, selon Champeval, en 1787, à 443 livres pour celles qui sont exploitées en faire valoir direct à 1 575 livres pour celles qu'il donne en métayage ou à ferme.

Les Descubes de la Vernouille, bien qu'ils aient fait choix d'armoiries et qu'ils portent le titre de vicomtes de la Laurencie sont des bourgeois qui payent la taille pour leurs trois domaines et qui voteront en 1789 avec le Tiers Etat.

Il ne faut pas déduire de ce qui précède que la petite propriété est inexistante. Il y a autant de laboureurs que de métayers ou exploitants pour autrui 40 au rôle des tailles de 1784, sans compter les douze propriétaires exploitants, sorte d'aristocratie rurale. Simplement les meilleurs domaines, les plus étendus, échappent aux paysans.

Remarquons aussi que, dès cette époque, Saint-Ybard est une paroisse pratiquement sans communaux. Il n'en reste que trois lambeaux relevant des villages de Laleu, du Puy-Aumont, du Puy-la-Vergne. Sans doute, la pression démographique a-t-elle contribué à leur partage, dès le 16^e siècle.

1785

Le mois de janvier fut un vrai printemps, mais nul homme ne se rappelle avoir vu les mois de février mars jusqu'au 11 avril si rigoureux par le grand froid et les neiges. Le dimanche de la passion on prenait à la main les oiseaux qui avaient les ailes gelées Il régna une maladie épidémique depuis les fêtes de Pâques qui fit beaucoup de victimes. Il survint une sécheresse qui dura jusqu'au 15 juillet Il n'y eut presque pas de foin, le regain fut très abondant. On amassa beaucoup de fougères pour nourrir les bestiaux pendant l'hiver, on fit du blé d'Espagne (maïs) et des raves en quantité. On donna le titre de vicairie à la chapelle de Saint-Roch.

Habitants 1.267 - communians 745.

1786

Réparation au presbytère. Portion congrue des curés à 700 livres et des vicaires à 350 par édit du Roy.

Cette année, l'abbé présentait une requête à l'intendant pour la réparation de la maison presbytérale, le Sieur Château de Limoges fut commis de l'Intendant pour constater les réparations et s'en acquitta mal puisqu'il omit des poutres, chevrons, sangles, etc. essentiels pour la sûreté du bâtiment. Après bien des contestations de la part des paroissiens qui prétendaient que j'avais 1.200 livres entre mains, pour cela on fit un rôle et on ne finit pas dans l'année les dites réparations.

On nomma Brugère, du présent bourg, collecteur perpétuel, et M. Pineau fils, syndic fabricien.

L'année fut médiocre en blé et blé noir, les châtaignes se gelèrent en partie, le vin se vendit le double de l'année précédente, c'est-à-dire 40 livres et 28 livres la charge.

D'après l'assemblée ecclésiastique prolongée jusqu'en 1786, il fut ordonné que les portions congrues soient à 700 livres pour les curés, de 350 pour les vicaires sans que l'édit du Roy sorte son plein effet cette année.

1786

27 octobre : M. Darsonval, vicaire.

1787

Achat de la statue de Saint-Roch 37 livres 16. Réparations aux chapelles de l'église paroissiale.

Le mois de janvier et de février furent deux mois de printemps par la sécheresse et la température. On laboura dans ces mois et on ne vit d'eau qu'au commencement de mai.

15 juillet : La statue de Saint-Roch qui nous coûta 37 livres 16 sols fut bénite. Ce même jour, les chapelles collatérales de l'église furent interdites. Bénédiction de la croix du cimetière (la croix qui est sur la place), le 17 août 1787.

On ramassa les récoltes avec peine, l'eau dura si longtemps qu'on sema en partie dans la boue jusqu'au 15 septembre.

20 septembre fut levé l'interdit des chapelles.

Cette même année on fit peindre la chapelle de Saint-Roch et celles de l'église ainsi que le maître autel et le balustre (table de communion).

Le vin se vendit de 15 à 20 livres la charge, le blé 4 livres et le blé noir 2 livres 10 sous.

Le Parlement de Bordeaux fut exilé à Libourne parce qu'il s'était opposé à l'impôt du timbre.

Il y a 1.299 habitants et 745 communians.

1788

Le commencement de l'année fut un vrai printemps, il n'y eut presque pas de froid, avril et mai furent des mois très secs, mais tout le mois de juin fut si pluvieux que le foin pourrit. Un tonnerre continuel épouvantait tout le monde. Le lendemain de la Saint-Gervais (30 juin), il tomba une grêle si forte qu'elle coupa les blés d'une partie de la paroisse, mais comme le blé était presque mur on ramassa les épis et le dommage fut atténué. Il y eut peu de blé, pas de blé noir précoce. Le vent du midi souffla trois jours et emporta les châtaignes qui étaient de toute beauté. En septembre, il fit très froid avec de la neige. Les châtaigniers n'avaient que les pelons sans feuilles. Le blé se vendit 7 livres 10 le setier. Un arrêt du conseil défendit l'exportation du blé.

Les parlements ayant été exilés sous le ministre de Mgr de Brienne et de M. de Lamoignon, furent rappelés lorsque le précédent ministère fut remplacé par M. De Necker.

Le mois de septembre fut si froid et la neige fut si abondante que cette année 1788 fut surnommée l'année du grand hiver, le précieux sang gela dans le calice.

Changement de sacristain.

Extrait : "Nous curé, soussigné le 6 octobre 1789, en présence de M. Pineau, syndic fabricien Bonnin, notaire royal, Houpin, bourgeois, et du consentement des soussignés, nous avons nommé pour sacristain sonneur et fossoyeur Léonard Cessat du village du Rousselet, pour par lui en sa susdite qualité lever à son profit tout droits à lui adjugés par réglemens de nos Seigneurs Evêques dûment établis ou accoutumés sans prétendre à aucune garantie desquels droits il s'est contenté et a promis ce qui suit savoir : Qu'il s'oblige de sonner à la manière accoutumée au surplus tous les services à faire la veille et le jour, donner avec la grande cloche la dernière messe les dimanches et les jours de fête, servir les messes qui se diront les jours ouvriers, à l'église ou à la chapelle de St-Roch, chanter tous les services, aider et ne s'absenter jamais des vêpres qu'en raison connue du curé, accompagner MM. Les curés ou vicaires lors de l'administration des malades la nuit et le jour, balayer et frotter le retable, autels, lambris, plancher de l'église et sacristie. Attendu la pauvreté de la fabrique, vu les réparations urgentes à faire à l'église et à la chapelle de Saint-Roch, le dit Léonard Cessat promet de s'obliger à donner par contrat notarié 126 livres 10 sols en ce que M. le curé, syndic, paroissiens ne pourront lui tirer cette qualité qu'après 20 ans à défaut de service du consentement de toute la paroisse".

Signe : Tandeau, curé, Bardon, Sermadiras, de Nauche, Brugeron, Jean Brugère, Braude, Descubes de la Vernouille, Laforêt, Besse-Rogier.

L'autre sacristain allait habiter loin du bourg et ne voulait plus être sacristain...

Léonard Cessat, du Rousselet, a promis de venir demeurer dans le bourg dès aujourd'hui, son mérite est connu de tous dans toute la paroisse. J'ose dire que personne ne l'a vu donné à l'ivrognerie ni au libertinage ni aux autres excès qui dégradent le chrétien, ses talents sont plus que suffisants pour mériter notre approbation, il sait lire, écrire, bien chanter les messes et sa bonne volonté nous est un gage assuré que jamais plus la paroisse n'a été aussi bien servie qu'elle le sera.

A l'instar des autres paroisses, il nous suivra lorsque nous porterons le bon Dieu, il sonnera par quelques coups de la grande cloche les soirs et les matins les services que nous devons faire. Dès aujourd'hui, il mettra l'usage de sonner la grande cloche une demi-heure avant la dernière messe afin que personne ne perde plus la Sainte Messe. Ainsi il fera plus que les autres sans exiger plus de droits que ceux que vous êtes accoutumés de donner aux autres. Quoique ce soit partout au curé de se choisir un marguillier, votre pasteur aurait cru manquer à son zèle et à la confiance dont il vous a donnée si souvent des marques non équivoques s'il l'avait fait de son chef. Les mérites et les talents du sujet proposé ont obtenu son suffrage. Nous nous attendons donc que vous le regardiez comme marguillier dès ce moment et que s'il se trouvait ici quelqu'un qui voulut s'y opposer, vous le regardiez comme un perturbateur du repos public qui voudrait avilir la Sainte Religion.

1789

Il y eut un dégel et fonte de neige le 10 janvier qui emporta les ponts du Verdier et du Saillant. Une seconde neige de février à fin mars.

Le 25 janvier la justice dressa un procès-verbal du vol qui fut fait à la sacristie pendant la nuit du 31 au 1^o novembre 1788 consistant à un surplis sans manches tout neuf, 2 amicts neuf et 4 demi usés, une aube déchirée en plusieurs endroits, le tout d'une valeur de 30 livres environ.

Etats généraux

Sur la convocation de Necker, tous les ecclésiastiques, les nobles, le tiers état furent assignés par ordre du roy à se trouver les uns à Limoges, au Dorat, à Guéret et à Tulle. Les sénéchaussées de Limoges et de Saint-Yrieix se réunirent à Limoges, le 16 mars 1789, dans l'église du collège sous la présidence du sénéchal, ou bailly, ils prêtèrent serment ainsi que pour les fondés de procuration : Etienne Descubes, Chauffour de la Borderie, Houpin, furent députés de Saint-Ybard à cette assemblée, l'abbé de Saint-Ybard eut la procuration de Corbier. Le tiers état et la noblesse demeurèrent sous la présidence du sénéchal et Ils furent dans la salle des feuillants présidés par Mgr l'Evêque. Le mardi, ils remirent les cahiers de doléances et ils élirent douze rédacteurs et un secrétaire pour fondre tous les cahiers en un seul.

Les cahiers de doléances nous sont connus par une copie, tronquée hélas, écrite de la main d'Etienne Descubes de la Vernouille qui sera, avec Jean-Christophe Chauffour de Laborderie, avocat et Juge de Saint-Ybard, et avec Louis Houpin, bourgeois, délégué du Tiers-État à l'assemblée préliminaire de la sénéchaussée, tenue à Limoges le 9 mars 1789.

Nous en avons déjà évoqué le contenu dans la partie générale. Rappelons seulement l'une des plaintes, relative à la surcharge fiscale occasionnée :

a) par le voisinage des contribuables privilégiés tels que les seigneurs fonciers décimateurs et autres dont les revenus sont bien fixes, bien considérables et qui, néanmoins, ne sont pas imposés ou le sont bien au-dessous de la proportion dans laquelle ils devraient l'être.

B) par plusieurs forains qui font apporter leurs tiers sur les villes et endroits privilégiés qu'ils habitent. Dans ce second cas, ce sont évidemment les Uzerchois qui sont visés.

Comme la majorité des curés de campagne, le curé Tandeau voit arriver la révolution avec enthousiasme.

Le vendredi Mgr lut deux lettres, l'une à M. de Necker et à M. le Garde des Sceaux pour qu'ils fissent enregistrer l'édit du Roy concernant les congrues à 700 livres avec effet rétroactif.

On lut le cahier fondu, et passa aux suffrages de chaque article, il fut nommé 3 des plus vieux pour procéder au scrutin, ensuite on les remplaça par trois autres choisis et il fût nommé alors trois

députés pour Versailles qui furent Mgr l'évêque et M. Quingnan de St-Mathieu, curé de St-Pierre de Limoges. L'assemblée ne fut terminée que le samedi à huit heures du soir 21 courant.

Une seconde neige qui dura depuis février jusqu'à fin mars fit augmenter le blé jusqu'à 11 livres le setier. On prétend qu'il se gela beaucoup de vignes dans le bas pays.

Le 22 mai, la justice dressa un procès-verbal de vol qui eut lieu en la chapelle de Saint-Roch, effraction faite le bris de deux carreaux de la fenêtre de droite. Objet du vol : une aube et le voile du calice.

Année de la Peur. A Saint-Ybard comme dans toute la France, après la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, on répandit de faux bruits qui terrorisaient tout le royaume. Le 30 juillet, jamais on n'a vu rien de plus affreux sur le bruit de 14.000 brigands qui saccageaient partout où ils passaient. On raconta de toutes parts qu'ils avaient égorgé tout Lubersac et qu'ils étaient aux portes de la paroisse. Les gens de Saint-Ybard coururent dans les rochers de Bouchiat où ils restèrent jusqu'à 4 heures du soir. On voyait les pères et les mères traîner et porter leurs enfants, abandonner leurs maisons. Ils décidèrent de se rassembler pour défendre Uzerche, ils furent plus d'une centaine. Il y avait à Uzerche 12.000 hommes sous les armes ; Ils furent renvoyés le lendemain. Il a été dit que c'était Lupersat et Maze d'Objat qui avaient répandu ce faux bruit, cause d'une épouvantable panique.

Cette année fut la régénération de la France. Il fut publié une infinité de proclamations du Roy : Abolition des parlements remplacés par des municipalités, division des provinces en départements, l'Assemblée Constituante ne reconnaît plus les vœux de religion, elle met à la disposition de l'état les biens du clergé, promulgation des droits de l'homme et du citoyen, d'après la nouvelle constitution le roi n'est que le mandataire de la nation qui a le pouvoir souverain, abolition des dîmes, du casuel, des droits féodaux, des justices seigneuriales, des intendants des subdélégués. Les derniers mois de 1789 on ne paya plus de décimes : on donna des ordres pour qu'on portât toute l'argenterie aux monnaies, on demanda le quart des revenus, on demanda que chaque particulier qui aurait 400 livres de revenu fit un don patriotique et que toute personne qui voudrait faire un don y fut admis pour une somme quelconque.

On établit des milices bourgeoises avec un uniforme bleu, parements rouges, collet et revers blancs, culotte, bas et vestes blanches avec la cocarde nationale rouge blanc et bleue.

Il y eut un nouveau code pour les criminels et la loi martiale pour apaiser les séditieux.

Les bourgeois, animés par l'effervescence qui régnait, nommèrent, malgré le curé, un marguillier qui ne savait rien et qui ne voulait pas accepter la charge. Les parlements continuèrent leurs vacances par ordre de l'Assemblée nationale et du Roy. Il n'y avait ni juge ni justice. On parlait d'une suppression totale des moines religieux et de Malte.

Le blé se vendit jusqu'à 11 livres le setier, mesure de Lubersac. Il y eut peu de blé, le vent du midi et une petite froidure emporta toutes les châtaignes et une partie du blé noir. Les vignes qui s'étaient gelées donnèrent peu et le froid qui vint de bonne heure empêcha les raisins de mûrir. Le vin fut de mauvaise qualité et se vendit néanmoins de 22 à 26 la charge. On fit venir dans toutes les villes du blé étranger, on se cotisa pour le donner à moindre frais à la populace, on nourrit les pauvres dans plusieurs villes, de riz et de vaches, ce qui était de bon compte.

Le chiffre de la population était de 600 hommes et de 700 femmes ou filles.

1790 LA REVOLUTION.

La proximité d'Uzerche, la présence d'un embryon de bourgeoisie, puis l'émigration des Des Cars vont donner une certaine vigueur à la Révolution dans la paroisse.

Jamais plus homme vivant n'avait vu mois de janvier aussi beau. On bêchait, on labourait, tout le monde regardait ce mois comme un mois de printemps pour ne pas dire d'été. On ne vit de pluie que le 27 janvier.

Le 2 février, on commence à instituer les municipalités, on nomma un président et un secrétaire avec les trois scrutateurs, on renvoya l'assemblée au 5 et dans deux séances on nomma maire Chauffour, Léonard, cinq conseillers, François Brugère, adjoint, Jacques Géréte, Jacques Brandy, Bertrand Bardot, Tandreau, curé le procureur de la commune, douze notables, on finit à huit heures du soir. On planta du maïs à tous les châteaux et à tous les curés qui avaient droit de prélever la dîme. On ne saurait croire l'alarme qu'on jetait partout par les pillages qu'on fit à Glandier, à Allassac, à Favars.

Les grands vicaires accordèrent l'usage du gras jusqu'au dimanche de la Passion, mais la majeure partie ne profita pas de cette dispense, toutes les milices bourgeoises du Limousin se rendirent à Limoges. Le 9 mai ils étaient au nombre de 10.000. On dressa un autel au milieu de la place d'armes, aucune fête n'a été plus bruyante que cette assemblée.

Le 14 juin s'assemblèrent dans l'église de Saint-Nicolas d'Uzerche les paroisses d'Eyburie, Condat, Espartignac, Sainte Eulalie et Saint-Ybard pour y nommer 7 électeurs. On les nomma tous 7 le 18 juin, mais attendu qu'on avait nommé des personnes qui avaient voté avec la ville d'Uzerche, les paroisses ci-dessus mentionnées se rendirent de nouveau à Uzerche le 1^o juillet pour confirmer les électeurs et en nommer. Ce fut Brugère du bourg et Barguet qui furent nommés, ils se rendirent à Tulle le 5 juillet pour former le département de Tulle et le district d'Uzerche.

Toutes les gardes nationales de France envoyèrent des députés à Paris pour le 14 juillet afin d'y assister à la Confédération. Chaque paroisse s'assemblait dans les départements, districts ou cantons pour prononcer le serment civique à la même heure de midi. C'était une grande réjouissance partout, tous étaient camarades ou amis. A l'instar de Limoges, au moins toutes les villes firent dresser un autel et célébrèrent la Sainte Messe sur la place d'armes. C'est à partir de ce moment que commença l'émigration de beaucoup de Français. Avant la fin juillet, les 36 membres qui devaient former le département de Tulle furent nommés par les électeurs. On attendit jusqu'au 8 août pour former le district d'Uzerche, il fallut deux jours pour cela : 4 membres furent nommés pour le directoire et huit pour administrer. Il parut un décret qui salaria le directoire, chaque membre eut 900 livres et le procureur de la commune 1.600 livres.

(Il y a un page en partie déchirée où l'on décrit l'uniforme du... et du commissaire : bouton d'or à son chapeau avec une poignée d'ivoire et une chaîne sur la poitrine).

Le 21 octobre 1790, il fallut se faire inscrire sur le registre de la Garde nationale. Après cette opération, toute la paroisse se rendit à Uzerche pour s'unir aux paroisses d'Uzerche, Eyburie, Condat, Espartignac, pour nommer un juge de paix pour toutes les paroisses susnommées et 4 prud'hommes ou assesseurs dans chaque municipalité. On fit deux sections : nous votantes dans l'église de N.-D. avec Condat et Espartignac, par la voie du sort, et les autres paroisses votèrent dans l'église de Saint-Nicolas. Je fus nommé commissaire pour porter les billets et assister au dépouillement avec M. Gorse de Condat. M. Isaac Lascaux, du village de Vernejoux de Condat, fut nommé juge de paix et les prud'hommes de St-Ybard furent M. Pinaud fils. Tandeau curé, Brugère et Reyrolle, tous du présent bourg.

27 octobre : Delort, administrateur du département de la Corrèze, Gautier, administrateur du district d'Uzerche. Chauffour, maire de Saint-Ybard, la municipalité de St-Ybard a demandé aux commissaires du district l'ouverture du chemin public de Lubersac à Uzerche, décident la formation de la garde nationale sous la présidence de Gauthier qui avait été aide major de la garde nationale d'Uzerche.

27 octobre : L'horloge de l'église fut vendue 30 livres à M. Brugère. Assistaient à cette délibération : Chauffour, maire, Jacques Géréte, François Brugère, Jacques Brandi, Bertrand Bardot, officiers municipaux. Ont signé : Tandeau, curé, la Vernouille, Houpin, Reyrolle, Bonin, Sermadiras, Delort, Gautier, Pinaud. Le district du canton d'Uzerche comprenait 60 municipalités.

1791

Chauffour, parti à Tulle présider l'administration centrale du département est remplacé à la tête de la municipalité par Bertrand Bonnin, auparavant commandant de la garde nationale (1791). Louis Houpin, Jacques Géréte, François Brugère, Joseph Pineau et quelques autres constituent, avec le curé Mathieu Tandeau et son vicaire Marcel Darsonval, les cadres locaux de l'administration révolutionnaire, les Descubes revenant très vite à une prudente réserve.

C'est Uzerche et sa Société des Amis de la Constitution qui impulsent la révolution.

Constitution civile du clergé.

Faure est officier public et signe les registres.

Le 23 janvier, Mathieu Tandeau, curé, et Marcel Dalsonval, vicaire, ont prêté serment dans l'église en présence des fidèles de la paroisse. A l'issue de la messe ont signé : Besse-Rogier, procureur de la commune, Tandeau, curé, Darsonval, vicaire, Chauffour, maire, Bonin, notable, Houpin, Géréte. Brugère, officiers municipaux, Pineau, secrétaire greffier.

VENTE DE BIENS NATIONAUX

Si la commune ne compte pas d'émigrés, ceux-ci y possèdent, par contre, de nombreux biens. Les Pérusse des Cars y détiennent sept domaines : cinq dits à quatre bœufs (la Reffardie, las Bourdarias, la Justice, Gratelaube, Sermadiras), un à deux bœufs (Pingrieux), un à deux vaches (la Vernouille).

A cela, s'ajoutent le château et un petit borderage, l'étang et le moulin du Claux, le moulin de Brachet, l'étang et la forêt de Garaboeuf. A Nayne, gendre de Dufaure de Masmalet, appartiennent les deux domaines de Laleu et de la Rivière. Ces biens devenus biens nationaux seront d'abord loués puis vendus et profiteront aux cultivateurs les plus aisés ou aux bourgeois locaux. Certains biens seront partagés.

L'an III de la République, Pineau ancien régisseur, a acheté le château et ses dépendances après démolition. Chauffour, la forêt de Garaboeuf l'étang du château, 6 stérées, 10 livres, un jardin 10 perches, une mesure, grange, écurie, cours, avant-cour, 2 stérées 25 perches. 10 livres. , maison et courtilage du bordier, 5 perches, 21 livres, le grand jardin, 2 stérées 8 perches, 4 livres 5 sols, etc. etc.

Ce citoyen Chauffour, président de l'administration centrale du département acheta 5.700 livres la forêt de Garaboeuf adjugée nationalement sur confiscation aux des Cars (voir la vente des biens de la cure, page).

Le 11 avril a été baptisé François Bonnin, fils de Bertrand Bonnin et de dame Catherine Dandaleix de Fremont.

A ce baptême ont signé : Descubes de la Vernouille, officier municipal lieutenant, Brugère, officier municipal lieutenant de la Garde, Pineau, secrétaire greffier, Reyrolle, notable et capitaine, Besse, porte-drapeau capitaine, Pineau, sous-lieutenant, Dupin sous-lieutenant, Chauffour, maire, Sermadiras, sergent, Veyret, sergent, Besse-Rogier, père, procureur de la commune, Brandy, officier municipal, M. le major Bardon, officier, M Houpin, notable, Pommepuy, quartier maître, Géréte, officier M Bonnin, commandant, Tandeau, curé notable et aumônier de la Garde.

1792

1^o octobre 1792, sur proposition de la Société des Amis de la Constitution d'Uzerche du 22 septembre, la commune a pris le nom d'Union-sur-Vézère. Chose curieuse, elle garde encore son ancien sceau portant écusson de gueules au Saint mitré et crossé d'or, au chef cousu d'azur à trois fleurs de lys d'or, couronne de comte. Passé, la Terreur, les actes officiels ne portent d'ailleurs plus trace de la nouvelle appellation.

M. Tandeau, curé, fait encore les registres.

Le 20 et le 23 juillet, il y eut une forte grêle, une inondation toutes les récoltes furent perdues. Le district d'Uzerche fit acheter pour 22.640 livres de grains et demandait encore 10.000 livres pour d'autres achats.

17 août : Le citoyen de Roche a dénoncé Pommier parce qu'il portait une cocarde et parce qu'il dit qu'il se faisait gloire d'être aristocrate devant Suzanne Chauffour, épouse Chabrol du lieu de la Chanconie. Ce propos a été tenu à Saint-Ybard aujourd'hui (Union-sur-Vézère) le lendemain du ci-devant St-Roch, témoins : Jacques Reyrolle, Jacques Dupont, du curé de Corbier, il traita Suzanne Chauffour de bougresse et même tira son sabre contre elle.

28 août : A comparu devant la municipalité, Léonard Lachasagne Rabinerie, habitant le bourg de Saint-Ybard, ci-devant curé de Saint-Martin, Terrefus a dit avoir ci-devant prêté serment mais que son grand âge et ses infirmités l'avaient obligé de quitter sa cure et que conduit par de faux et perfides amis il l'avait rétracté croyant ne pouvoir plus être en état d'exercer ses fonctions mais remis de sa maladie, il désire et nous prie de recevoir son serment : " Je suis fâché d'avoir rétracté ci-devant mon serment, mais je jure que je serai fidèle à la nation, que je maintiendrai de tout mon pouvoir la liberté et l'égalité ou que mourrai à mon poste ".

Ont signé : Lachasagne Rabinerie ci-devant, curé de St Martin, Bonnin, Bertrand maire, Brugère, officier, M Houpin, notable, Tandeau, curé, procureur de la commune, Besse, capitaine de la garde, Pineau, officier, M Sermadiras, officier, M Reyrolle, secrétaire greffier. N'ont su signer : Sermadiras, officier, M Sardenne, officier, M Bourneix Grappazy, Léonard Bouchiat, notables.

Sermadiras est adjoind, Delors et Gauthier conseillers

1^o octobre : Joseph Battut, huissier, domicilié à Uzerche, dénoncé, fut trouvé couché chez Léonard Duclou, aubergiste à Saint-Ybard, fut conduit à 3 h. 1/2 du matin à la maison commune en vertu d'un arrêté signé Pineau, maire, par le citoyen Gabriel Besse, capitaine de la garde nationale, accompagné des citoyens Pierre Battier, Martial, Deleau, Louis Houpin, Christophe Reyrolle, François Dupont domicilié à Saint-Ybard. Le citoyen Battut fils fut livré à Gabriel Besse et conduit devant le comité de salut public.

28 octobre : Rabinerie Lachassagne fut nommé vicaire et prêta serment comme tel.

A partir du 22 septembre 1792 on compte l'an I de l'ère républicaine. Il est à remarquer que c'est à partir d'octobre 1792 que Saint-Ybard s'est appelé pour la première fois (Union-sur-Vézère), mais ce nom lui avait été donné dès le 21 septembre 1792.

(Novembre) Joseph Pineau, propriétaire Maire. Besse-Rogier, Russas, Bardon, Belette, Réal, Bordas, Pierre Mergnac, Grappazy, Jacques Lacourie, Dubernard.

1793

Les rentes foncières qui furent confisqués en 1793 furent : l'abbaye d'Uzerche, de Vigeois, les religieux du Chatenet de Vigeois, le chapitre de Saint-Germain et noble des Cars de Pompadour, de Lubersac.

25 Mars : Le certificat de Léonard Chauffour habitant Paris fut enregistré par Brugère, secrétaire greffier.

24 Avril : Tandean, curé, reçoit un traitement de 1.500 livres, Darsonval, maire, 700 livres.

Saisie de grains, changement forcé de numéraire pour des assignats.

Le 12 Prairial, à Etienne Fougeras de la Croix pour du numéraire que le commissaire du recensement des grains que le dit Morel avait Juge de prendre les 22 livres 16 sols pour changer avec des assignats pour faire passer à nos braves défenseurs de la patrie dans un coffre que le dit Etienne Fougeras n'a pas voulu ouvrir et que le dit commissaire, croyant avoir du grain dedans et qu'on a été trouvé pendant 3 fois le dit Etienne pour ouvrir le dit coffre, et qu'on a été obligé de mettre le sceau, et que le dit Pineau lui remis son dit numéraire entre les mains en présence du citoyen Lafon Cintrat, instituteur, et du citoyen Jean Belette, de la Pouyade, et du citoyen Jean Morie, du village de la Morie et du Citoyen Jacques Merniac, de la Belette.

Odyssée d'un prêtre pendant la Révolution

Léonard Descubes de la Vernouille, né le 3 mars 1750 à St-Ybard, eut la vocation religieuse, fut docteur en théologie, vicaire à Seilhac en 1776, curé de Saint-Solve et titulaire au bénéfice de Vitrac, 1^o mars 1792. En 1793, 15 septembre, il écrit à sa belle-sœur qu'il ne peut plus garder sa nièce Sophie parce qu'il n'y a plus de blé dans la paroisse, sa belle-sœur lui envoya du pain.

A la fin de 1793, il va dire sa dernière messe et recevoir son certificat de civisme, il ne prêta pas serment, ne fut plus curé de Saint-Solve et ne fut pas inquiété.

En 1795, il habite Saint-Ybard, informe sa sœur que la commune attend cinq quintaux de morue à 22 sous la livre, Mme de la Vernouille envoie chercher 9 livres de morue car ils sont 9 de famille. En 1795, le culte va être rétabli, Léonard Descubes est nommé curé de Saint-Jal où il meurt en 1823.

Louis de la Vernouille étudie la chirurgie à Paris, il y a disette. Il paie le pain 12 livres, un repas lui revient à 15 ou 18 livres, la chambre à 10 livres par mois, les leçons à 2 livres par jour.

Sur l'ordre qui fut donné de piller les églises dans les 4.400 communes de la république, une jeune fille, du nom de Suzanne Ducay, s'emparant des vases sacrés, les porta cacher au champ du Perrassou, cacha aussi la statue de Saint-Roch dans un châtaignier. Suzanne Ducay était surnommée la sainte gardeuse de bestiaux, Suzanne priait beaucoup. Apprenant qu'on allait saccager l'église, elle partit un soir de la Gendrie où elle habitait, la nuit étant noire le vent soufflait très fort, s'éclairant d'une simple chandelle, elle s'est emparée des vases sacrés et de la statue de St-Roch et va les cacher, sa chandelle ne s'éteignit pas malgré le vent. Trois ans avant le passage de Pie VII, elle prédit dans l'église de Sainte Eulalie le passage du pape à Uzerche. Elle laisse par testament une armoire à la paroisse de St-Ybard, c'est l'armoire qui est encore à St-Roch.

Le 3 Frimaire, 3^o mois de l'an II de la République, Rauffie et Collin ayant l'entreprise de 1.500 sacs de campagne, réquisitionnent toutes les toiles de fil existant dans le métier des tisserands.

Les temps furent, dit la tradition orale, bien mauvais. On se livra à de nombreux excès. A l'occasion de la fête de la déesse Raison, on fit manger l'avoine sur l'autel à un âne.

L'année 1793 voit la confiscation des rentes foncières mais aussi le pillage de l'église et de la chapelle Saint-Roch. L'abbé Tandeau dont les sentiments jacobins ne sont mis en doute par personne doit cependant comme tous ses semblables, déposer ses lettres de prêtrise le 1^o décembre.

1794

Seul trouble local la pêche, le 10 février 1794 de l'étang de Garaboeuf alors loué par Pineau, pêche qui provoque aussitôt attroupement de paysans, le vol de poisson et intervention de la Garde nationale.

En cette même année, en exécution d'un décret de la Convention, le château est rasé, les quelques meubles qui subsistaient vendus pour 1 578 livres, alors que les matériaux de démolition rapportent 2 778 livres en assignats naturellement.

1795

(Novembre) Bertrand Bonnin, est Maire.

Le culte reprit-il en 1795 à Saint-Ybard. Il ne semble pas, l'église étant dite ne servir à rien dans l'état général du 2 janvier 1797. Tandeau, resté sur place, avait acquis le presbytère construit en 1760 et devenu bien national. Il quitte cependant quelques mois la commune.

1796

Il gela le 1^o juillet.

1797

M. Tandeau, parti de Saint-Ybard on ne sait pour quelles raisons fut nommé à Saint-Jal d'où il en revint le 25 octobre 1797 pour s'installer de nouveau à Saint-Ybard. M. Léonard Descubes de la Vernouille lui succéda à Saint-Jal.

Le 2 Brumaire (25 octobre) de l'an V de la République (1797) le citoyen Mathieu Tandeau, ministre du culte dans la commune de Saint-Jal, a renouvelé dans la maison commune de Saint-Jal, la déclaration qu'il avait faite à la municipalité d'Uzerche et à St-Jal : (Je soussigné reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République) signé Tandeau, Bonnin, agent municipal.

1798

Pineau Joseph est Maire (Agent municipal)

1799

Frais de réparation à l'église au citoyen Bournazel, couvreur à Uzerche, 58 f., à citoyenne veuve Pineau, pour clous, 13 f., Jacques, plafonneur à Uzerche, 24 f., au suisse vitrier à Uzerche 24 f., à Etienne Sermadiras pour faire la croix au clocher de l'église - 1.180 ardoises 27 f. Total 159 f.